



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **18 décembre 2007**

Délibération n° 2007-4559

commission principale : déplacements et urbanisme

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Développement des modes de déplacement doux - Convention-cadre annuelle de participation avec l'association Pignon sur rue

service : Direction générale - Direction de la voirie

Rapporteur : Monsieur Vesco

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 157

Date de convocation du Conseil : 6 décembre 2007

Secrétaire élu : Madame Samia Belaziz-Bouziani

Compte-rendu affiché le : 19 décembre 2007

Présents : MM. Collomb, Bret, Da Passano, Dumont, Mmes Pedrini, Vullien, MM. Touraine, Buna, Reppelin, Darne J., Vesco, Calvel, Lambert, Malaval, Mme Gelas, MM. Joly, Crédoz, Abadie, Polga, Pillonel, Claisse, Barral, Daclin, Laurent, David, Mmes Vessiller, Rabatel, Mailler, MM. Crimier, Passi, Allais, Assi, Barge, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthelémy, Beauverie, Béghain, Mme Belaziz-Bouziani, MM. Benarbia, Bertrand, Mme Besnard, MM. Bonnard, Bouju, Brochier, Broliquier, Buronfosse, Chevailler, Clamaron, Collet, Communal-Haour, Mme d'Anglejan, M. Darne JC., Mmes David, Decieux, M. Denis, Mme Desbazeille, MM. Deschamps, Desseigne, Dubernard, Mme Dubost, MM. Durieux, Fillot, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Mme Frieh, MM. Gignoux, Gigot, Girod, Mme Guillaume, MM. Guimet, Huguet, Imbert, Mme Isaac-Sibille, MM. Jeannot, Julien-Laferrrière, Laréal, Le Gall, Lelièvre, Linossier, Longueval, Mansot, Mme Mermoud, M. Meyer, Mmes Nachury, Palleja, MM. Perret, Petit, Mme Petitjean, M. Plazzi, Mmes Psaltopoulos, Puvis de Chavannes, M. Rémont, Mme Reynaud, MM. Rivalta, Roux de Bezieux, Sardat, Sauzay, Serres, Terracher, Tête, Touati, Mme Tourniaire, MM. Vaté, Vincent.

Absents excusés : MM. Charrier (pouvoir à Mme Rabatel), Muet (pouvoir à Mme Gelas), Colin (pouvoir à M. Reppelin), Mme Elmalan (pouvoir à M. Plazzi), M. Duport (pouvoir à M. Abadie), Mme Guillemot (pouvoir à M. Longueval), MM. Blein (pouvoir à M. Beauverie), Balme (pouvoir à M. Buronfosse), Mme Bertrix (pouvoir à M. Sauzay), MM. Bideau (pouvoir à Mme Nachury), Braillard (pouvoir à Mme Belaziz-Bouziani), Buffet (pouvoir à M. Meyer), Chapas (pouvoir à M. Assi), Mme De Coster (pouvoir à M. Julien-Laferrrière), MM. Delorme (pouvoir à M. Denis), Galliano (pouvoir à M. Laurent), Genin (pouvoir à M. Passi), Gerin (pouvoir à M. Chevailler), Giordano (pouvoir à M. Durieux), Gonon (pouvoir à M. Forissier), Guétaz (pouvoir à M. Linossier), Mme Marquaille (pouvoir à M. Terracher), MM. Millon (pouvoir à M. Barthelémy), Morales (pouvoir à M. Vincent), Nissanian (pouvoir à M. Deschamps), Mme Orcel-Busseneau (pouvoir à M. Rivalta), M. Pacalon (pouvoir à Mme David), Mmes Perrin-Gilbert (pouvoir à Mme Petitjean), Pesson (pouvoir à M. Bonnard), MM. Rendu (pouvoir à M. Gigot), Roche (pouvoir à M. Claisse), Rousseau (pouvoir à Mme Dubost), Sangalli (pouvoir à M. Allais), Mme Spiteri (pouvoir à M. Bouju), MM. Sturla (pouvoir à M. Crédoz), Téodori (pouvoir à Mme Tourniaire), Terrot (pouvoir à M. Le Gall), Turcas (pouvoir à M. Rémont).

Absents non excusés : M. Chaffrignon, Mme Decriaud, MM. Guillemot, Lévêque, Marquerol, Mme Mosnier-Lai, M. Nardone, Mme Peytavin, MM. Philip, Thivillier, Uhlrich, Vial, Mme Yéréman.

Séance publique du 18 décembre 2007**Délibération n° 2007-4559**

commission principale : déplacements et urbanisme

objet : **Développement des modes de déplacement doux - Convention-cadre annuelle de participation avec l'association Pignon sur rue**

service : Direction générale - Direction de la voirie

Le Conseil,

Vu le rapport du 28 novembre 2007, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

L'association Pignon sur rue est une fédération d'associations de promotion du vélo et des circulations douces regroupées au sein de la Maison du Vélo et des modes doux.

Par délibération n° 2005-2408 du 17 janvier 2005, le Conseil a approuvé :

- une première convention-cadre triennale avec l'association Pignon sur rue pour la promotion des modes de déplacement doux,
- la convention de mise à disposition d'un local et celle attribuant une subvention à cette association au titre de l'année 2005.

La convention-cadre triennale de 2005 est arrivée à échéance en décembre 2007. Elle s'est déclinée en conventions annuelles d'application pour les exercices 2006 et 2007, approuvées respectivement par décisions du Bureau des 30 janvier 2006 et 19 mars 2007.

Un premier bilan des actions menées au terme de ces 3 années de partenariat entre l'association Pignon sur rue et la Communauté urbaine fait apparaître :

- l'ouverture en 2005 de la Maison du vélo avec 1 500 adhérents à ce jour,
- la création d'un centre de documentation entièrement dédié au vélo et aux modes doux avec près de 2 500 notices,
- la création d'un atelier de conseil et formation en mécanique de cycles avec près de 1 100 adhérents,
- des dizaines d'actions de sensibilisation à travers des animations, expositions dédiées aux modes doux, organisations ou participations à des événements tels que la fête annuelle du vélo, la semaine de la mobilité et, en 2007, le challenge interentreprises,
- 70 débutants formés à la pratique du vélo,
- près de 200 participants aux balades pédagogiques,
- le montage et le suivi de 27 plans de déplacement domicile école (PDDE),
- la création et le suivi de 63 lignes régulières de Pédibus,
- des animations régulières dans les écoles et collèges,
- la mise en place d'un site internet visité plus de 400 fois par jour,
- la création d'une revue trimestrielle du vélo et des modes doux diffusée à 500 exemplaires,

- un rayonnement au-delà des limites de l'agglomération.

Au vu des résultats, il est proposé de poursuivre ce partenariat en 2008 sous la forme d'une seconde convention-cadre limitée à l'exercice 2008.

Pour 2008, le concours de la Communauté urbaine à l'association Pignon sur rue se traduit par la poursuite de la mise à disposition gratuite d'un local situé 10, rue Saint Polycarpe à Lyon 1er et le versement d'une subvention permettant d'exercer les activités de promotion des modes doux de déplacement.

Le soutien financier de la Communauté urbaine porte sur le programme d'actions suivant :

- l'atelier de réparation de vélos : les adhérents apprennent à réparer et à entretenir eux-mêmes leurs vélos,
- la lutte contre le vol : avec marquage des vélos au local de l'association et lors d'événements,
- le conseil en mobilité auprès :

. des écoles, avec des actions-informations sur la pertinence des modes de déplacement non motorisés sur les trajets domicile-école. Ce volet est élaboré en collaboration avec la direction des perspectives et stratégies d'agglomération de la Communauté urbaine et peut concerner l'ensemble des Communes de la Communauté urbaine. Il se traduit par la mise en place de pédibus et de vélo-bus (aller à l'école à pied ou à vélo par groupes accompagnés),

. des particuliers avec la mise en place de formations à la conduite urbaine à vélo dès l'école, en liaison notamment avec Velo'V, et un service personnalisé de création d'itinéraires, d'information et de documentation au sein de la Maison du vélo et des modes doux ;

- l'animation pour la promotion du vélo et des modes doux :

- . par la mise en place d'expositions permanentes et temporaires, l'organisation de conférences,
- . l'organisation ou la participation à des événements-animations,
- . la promotion des modes doux sera faite au regard des données de l'agglomération lyonnaise.

Les dépenses à la charge de la Communauté urbaine sont réparties comme suit :

Libellé	Année 2008 (en €)
<i>participation en nature</i>	
loyer annuel 2008	34 800
charges estimées du local	5 000
sous-total	39 800
<i>participation financière aux actions</i>	55 000
total	94 800

Vu ladite convention ;

Où l'avis de sa commission déplacements et urbanisme ;

DELIBERE

1° - Approuve la convention-cadre 2008 avec l'association Pignon sur rue fixant les conditions de soutien de la Communauté urbaine aux actions d'intérêt général menées par l'association pour la promotion des modes doux et se traduisant par :

- la mise à disposition gratuite à l'association d'un local situé 10, rue Saint Polycarpe à Lyon 1er,
- le versement d'une subvention annuelle de fonctionnement de 55 000 € nets de taxes en 2008.

2° - Autorise monsieur le président à signer la convention annuelle 2008.

3° - Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2008 - compte 657 480 - fonction 822.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,